

**Avis n° 2023/10
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs de l'université de Caen
(ESIX Normandie)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	École d'ingénieurs de l'université de Caen
Sigle :	ESIX Normandie
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Caen
Sites de l'école :	Cherbourg, Caen

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/01-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie des systèmes industriels (nouvel intitulé demandé génie industriel), en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Cherbourg

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité agroalimentaire, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Caen

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité mécatronique et systèmes embarqués, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Caen

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie nucléaire, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Cherbourg

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie énergétique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Cherbourg

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité mécatronique et systèmes embarqués, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années, sur le site de Caen

Catégorie CPI (Nouveau cycle préparatoire intégré)

Cycle préparatoire intégré, sur le site de Caen

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs de l'université de Caen ;

- Vu le rapport établi par Fabrice LOSSON (membre de la CTI, rapporteur principal), Bernard PINEAUX (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Olivier GENDRY (expert auprès de la CTI), Robert JACQMIN (expert auprès de la CTI), Emmanuel SEIGNEZ (expert auprès de la CTI), Naceur AMMAR (expert international auprès de la CTI), Loïck BERTHIAUD (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 octobre 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie industriel , sur le site de Cherbourg (anciennement génie des systèmes industriels)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie industriel , sur le site de Cherbourg (anciennement génie des systèmes industriels)	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie industriel , sur le site de Cherbourg (anciennement génie des systèmes industriels)	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité agroalimentaire , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité agroalimentaire , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité agroalimentaire , sur le site de Caen	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité mécatronique et systèmes embarqués , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité mécatronique et systèmes embarqués , sur le site de Caen	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie nucléaire , sur le site de Cherbourg	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie énergétique , sur le site de Cherbourg	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité mécatronique et systèmes embarqués , sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2024	2026-2027	restreinte
Autorisation accordée à l'école pour ouvrir un nouveau cycle préparatoire	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Cycle préparatoire intégré sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	-	-

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI d'un document explicitant l'approche de recrutement spécifique à la FISEA (profils recrutés et voies de recrutement), ainsi que la pédagogie spécifique mise en place en première année du cycle d'ingénieur, au plus tard **le 15 février 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Poursuivre le déploiement de la démarche qualité et impliquer toutes les parties prenantes internes ;
- Opérationnaliser la démarche compétences jusqu'à la bonne prise en compte dans les évaluations et permettre aux élèves de l'intégrer dans leur progression académique ;
- Décliner une réelle stratégie RSE en s'appuyant sur la labellisation DD&RS de l'université de Caen ;
- Renforcer la stratégie de communication de l'école afin d'accroître son attractivité nationale et de soutenir les objectifs ambitieux de recrutement ;
- Renforcer la formalisation des partenariats avec les entreprises en intégrant l'objectif d'une plus forte participation de vacataires socio-économiques ;
- Mettre en place les moyens adéquats et accompagner les élèves dans leurs recherches de mobilité internationale au regard des nouvelles exigences du règlement des études ;
- Accompagner spécifiquement les futures diplômées dans leur préparation à l'emploi et mener un dialogue avec les entreprises recruteuses concernant les niveaux de salaires ainsi que l'obtention de CDI et du statut cadre.

Pour la spécialité agroalimentaire

- Tirer parti du renforcement des moyens de communication de l'école afin d'enrayer la baisse d'attractivité du secteur et de redynamiser le recrutement.

Pour le département génie industriel

- Tirer parti du renforcement des moyens de communication de l'école afin de sécuriser les objectifs de recrutement des nouvelles spécialités ;
- Mener des actions spécifiques en faveur de la mixité sur la nouvelle spécialité génie nucléaire ;
- Renforcer l'exposition à la recherche sur la nouvelle spécialité génie énergétique.

Pour la spécialité mécatronique et systèmes embarqués

- Renforcer la prise en compte des enjeux RSE dans les enseignements tout au long du cursus ;
- Communiquer clairement auprès des candidats sur le choix spécifique de la voie FISEA.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité génie industriel	2024	2026-2027
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité agroalimentaire	2024	2026-2027
Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'université de Caen, spécialité mécatronique et systèmes embarqués	2024	2026-2027

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2023,

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2023.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n° 2023/10
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs de l'université de Caen
(ESIX Normandie)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI d'un document explicitant l'approche de recrutement spécifique à la FISEA (profils recrutés et voies de recrutement), ainsi que la pédagogie spécifique mise en place en première année du cycle d'ingénieur.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École d'ingénieurs de l'université de Caen (ESIX Normandie) ;
- Vu la note de synthèse établie par Fabrice LOSSON, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mars 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2023/10.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mars 2024.

La présidente,
Elisabeth CREPON